



Février 2024

## LES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES (TMS) chez les ATSEM



**12% des mises  
à la retraite d'ATSEM en 2021  
découlent de l'invalidité.**

Source : recommandation FNP sur la prévention des risques chez les ATSEM

### ► Les TMS, qu'est-ce que c'est ?

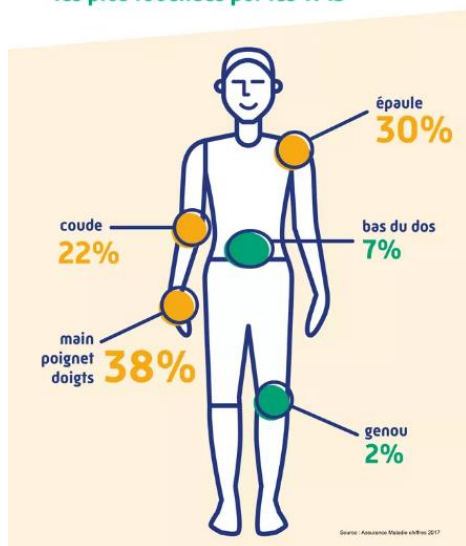
Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent des affections touchant les articulations, les muscles et les tendons.

Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude), plus rarement les membres inférieurs (genoux).

Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

En France, les TMS sont la première cause de maladie professionnelle reconnue (plus de 87 %) et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans.

Les parties du corps  
les plus touchées par les TMS



Source : Assurance Maladie chiffres 2017

Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (SHAS), qui recouvre l'ensemble des activités pour la santé humaine, de l'hébergement social et médico-social et de l'action sociale sans hébergement, est particulièrement touché par ces troubles. Ils représentent plus de 90 % des maladies professionnelles déclarées dans ce secteur, et jusqu'à 96 % dans le sous-secteur de l'action sociale sans hébergement.

Dans le métier d'ATSEM, les TMS proviennent notamment de la répétition de certains gestes liés aux activités réalisées pour et avec les enfants (déplacements de tables, de chaises, lits...).

### Les activités qui génèrent le plus de postures contraignantes :

### ► Les actions pédagogiques

Les ATSEM sont soumises à des contraintes posturales liées au mobilier et à la relation ATSEM-enfants. De la préparation à l'exécution des activités, les agents sont contraints d'utiliser les plans de travail et les chaises des enfants. Notons que la hauteur des tables des enfants dans les classes et réfectoires de maternelle est comprise entre 46 et 59 cm alors que la hauteur du plan de travail d'une table pour adulte est de 75 cm. En ce qui concerne les chaises, la hauteur d'assise d'une chaise d'enfant est comprise entre 26 et 35 cm tandis que la hauteur d'assise pour une chaise d'adulte est de 45 cm.

Les lavabos, utilisés pour nettoyer le matériel pédagogique et/ou les mains des enfants sont à leur hauteur.

La manutention des équipements lourds en salle de motricité favorise aussi l'apparition de TMS.

D'une manière générale, chaque interaction entre l'ATSEM et l'enfant nécessite que la première personne se mette au niveau de la deuxième pour créer une relation de proximité bienveillante.

### Propositions :

- Acquérir des **bureaux et sièges adaptés** aux adultes pour la préparation des activités pédagogiques, ainsi que des **sièges bas (type tabouret roulant) adaptés** également aux adultes permettant la navigation de table en table.



- Intégrer systématiquement les **agents dans le choix du matériel** à l'achat initial et lors du renouvellement.

- Créer des points d'eau adaptés aux adultes dans les classes.

- Proposer des **formations** aux ATSEM sur différents sujets tels que l'autonomisation des enfants et les postures ergonomiques.



## ► L'habillage / le déshabillage

Pour l'habillage et le déshabillage. De plus, les ATSEM anticipent les gestes des enfants et s'exposent à des postures contraignantes telles que la station à genoux, accroupie, ou debout avec le dos courbé et les bras en extension. La plupart du temps, les ATSEM n'ont pas d'assises qui leur sont spécifiquement dédiées.

### Propositions :

- Favoriser l'autonomie des enfants
- Mettre à disposition des agents un siège mural pliant ou un siège ergonomique à hauteur d'adulte, si possible à un emplacement stratégique où les enfants s'habillent.

## ► Les repas

Au moment des repas, dans le cas de l'utilisation d'un chariot central, les ATSEM doivent multiplier les déplacements pour apporter les assiettes.

Lors du service à table, mais aussi pour aider lors des activités de découpage et d'épluchage, les ATSEM adoptent des postures inconfortables et contraintes

par la hauteur du mobilier utilisé par les enfants (dos courbé au-dessus des tables).

En plus d'avoir le dos courbé lié à la hauteur du mobilier, les ATSEM adoptent ponctuellement des postures accroupies ou à genoux.

Le bruit important généré pendant les temps de repas force les agents à se pencher vers les enfants pour les entendre et communiquer.

Enfin, il arrive que les ATSEM prennent leur repas conjointement avec les enfants, et ce sur le mobilier des petits.

### Propositions :

- Au lieu de laisser le chariot en un point fixe dans la salle, se déplacer avec à chaque table si possible.
- Poser les assiettes en bout de table pour que les enfants les passent jusqu'au bout opposé de la table.
- Prédécouper les aliments en amont du service, ou, lors du service, sur des plans de travail à hauteur des adultes.
- Favoriser l'autonomie des enfants en les laissant couper eux-mêmes au-delà d'un certain âge.

-Envisager la mise en place de self.

- Impliquer les enfants de manière ludique lors du débarrassage de leur table.

- Réaliser une étude de bruit et mener les actions nécessaires à la résolution du problème acoustique.

- Mettre en place et faire signer par les parents un règlement intérieur pour la restauration scolaire, soulignant le rôle du personnel encadrant et permettant à l'autorité territoriale de rappeler des règles de savoir-vivre (respect du personnel de service, des installations, du matériel, des aliments).

- Envisager l'acquisition d'estrades ou tables hautes et la mise en place de self (outre les petites sections)



## ► L'entretien

Les ATSEM adoptent les mêmes postures contraignantes en procédant au nettoyage des mobiliers et des locaux que lors des activités pédagogiques et au cours des repas. À ceci s'ajoute le port de charge des mobiliers concernés (tables, chaises, lits ...) et la manipulation d'outils d'entretien (chariots, balais, serpillère et seau...).

### Propositions :

- Privilégier à l'achat initial et au renouvellement des chaises et des tables légères.
- **Procurer des chariots à pré-imprégnation** pour l'entretien. L'utilisation de cette technique permet de réduire les efforts physiques induits par le port de charges et l'essorage ainsi que de diminuer l'exposition des agents au risque chimique.
- Mettre à disposition des agents du matériel adapté et récent tels que : aspirateur léger et maniable, monobrosse, autolaveuse, balai de récurage, raclette à manche télescopique pour les vitres...

## ► Informations

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet du Centre de Gestion du Vaucluse ([www.cdg84.fr](http://www.cdg84.fr)) et à contacter vos interlocuteurs du Pôle Santé et Sécurité au Travail.

## ► Sources

Ameli  
Santé Publique France